



Département de la mobilité, du territoire et
de l'environnement

CANTON DU VALAIS
KANTON WALLIS

Département de la mobilité, du territoire et de l'environnement, 1950 Sion

Monsieur le Député
Julien Dubuis

julien.dubuis@parl.vs.ch

Notre réf. FRU/VP/AME
Date 29 novembre 2021

Route de contournement de Savièse
Votre question écrite n° 2021.09.277 du 05.09.2021

Monsieur le Député,

En date du 5 septembre 2021, vous avez déposé sur le bureau du Grand Conseil une question écrite par laquelle vous invitiez le Conseil d'Etat à répondre à des questions en lien avec l'objet cité en marge. Nos réponses, compléments d'information et précisions sont apportés par la présente.

Question : *Où en est la réalisation de ce projet et quand sa mise en service est-elle prévue ?*

Suite à la mise à l'enquête du projet de contournement de St-Germain et Roumaz, situé à l'ouest de Savièse, le Service administratif et juridique (SAJ) du Département de la mobilité, du territoire et de l'environnement traite actuellement les oppositions. Parallèlement à ces nombreuses oppositions, il s'avère que ce projet soulève plusieurs interrogations quant à sa conformité aux évolutions législatives en raison d'atteintes importantes au territoire, au paysage aux zones agricoles, à l'environnement et aux zones forêt. De plus, le ratio coûts/utilité extrêmement défavorable d'un tel projet remet en cause sa faisabilité au regard des ressources humaines et financières limitées en matière d'infrastructures routières cantonales.

Au vu des difficultés évoquées ci-dessus et des incertitudes importantes sur la possibilité d'homologuer un tel projet, le Service de la mobilité (SDM) a pris contact avec une délégation du conseil municipal de Savièse à la fin de l'été de cette année pour lui présenter la situation et lui faire part de la possible non réalisation de ce contournement. Durant cette rencontre, il a été convenu conjointement, entre la Commune de Savièse et le Service de la mobilité, d'une recherche de solutions alternatives qui permettraient, sur les réseaux routiers communaux et cantonaux existants, d'atténuer les nuisances dans le secteur de St-Germain et Roumaz tout en garantissant un minimum d'impacts sur l'environnement. Ces démarches ont démarré et seront développées durant l'année

2022. En parallèle à ces démarches, le projet de requalification de la traversée de St-Germain et de Roumaz sera poursuivi, pour répondre au mieux aux attentes des citoyennes et citoyens.

En vous remerciant pour votre question, nous vous présentons, Monsieur le Député, nos salutations distinguées.



Franz Ruppen
Conseiller d'Etat

Signature apposée. A votre demande, nous vous transmettons une version originale signée.

Copie à Président du Grand Conseil
Service parlementaire